



Charte de l'information promotionnelle

Règles de Déontologie et Ethiques de Lilly France

Septembre 2020

Lilly France et le Groupe Lilly


Les collaborateurs de Lilly doivent suivre les règles définies dans :

Le livre des principes éthiques commun à tout le Groupe avec formation annuelle obligatoire à ces règles.

La Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments et son référentiel de certification.

Les dispositions déontologiques professionnelles du Leem, incluant le code de conduite de l'EFPIA.

Les politiques et procédures Lilly, notamment celles anticorruption en application des lois « FCPA (US) », « DMOS », « UK Bribery Act », « Sapin II » (citées par ordre chronologique). Ces lois concernent les relations avec les professionnels de santé, les fonctionnaires y compris les agents gouvernementaux, les membres influents des partis politiques.



L'entreprise Lilly s'engage à respecter la charte et le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments.

Professionnels de santé

Règles applicables en tout lieu (1/2)



Ne pas perturber le bon fonctionnement du cabinet médical ou de l'établissement de santé

Décliner son identité, sa fonction, le nom de son entreprise si non déjà connues

Respecter les règles édictées par le professionnel de santé ou l'établissement de santé (horaires, conditions d'accès et de circulation, durée, lieu, ...)

Lors d'une visite accompagnée, s'assurer de l'accord du professionnel de santé pour recevoir l'accompagnant qui devra faire connaître son identité et sa fonction

Ne pas utiliser d'incitation pour obtenir un droit de visite

Répertorier des informations professionnelles factuelles, objectives et respecter la loi sur l'informatique et les libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Professionnels de santé

Règles applicables en tout lieu (2/2)



Ne pas remettre de cadeau
(nature ou espèce), ni
d'échantillon médical

Appliquer toutes les dispositions
de la loi DMOS

Respecter le secret professionnel

Le délégué ne peut pas mettre
en place d'analyses pharmaco-
économiques ou des études
cliniques, y compris de phase IV,
ni d'études observationnelles .

Professionnels de santé : Règles applicables dans les établissements de santé



Respecter le règlement intérieur de l'établissement de santé notamment en termes de règles d'identification et de circulation au sein de l'établissement.

Porter un badge professionnel au sein des établissements de santé

Ne pas rechercher de données spécifiques (consommation, coûts...) propres aux structures internes et aux prescripteurs

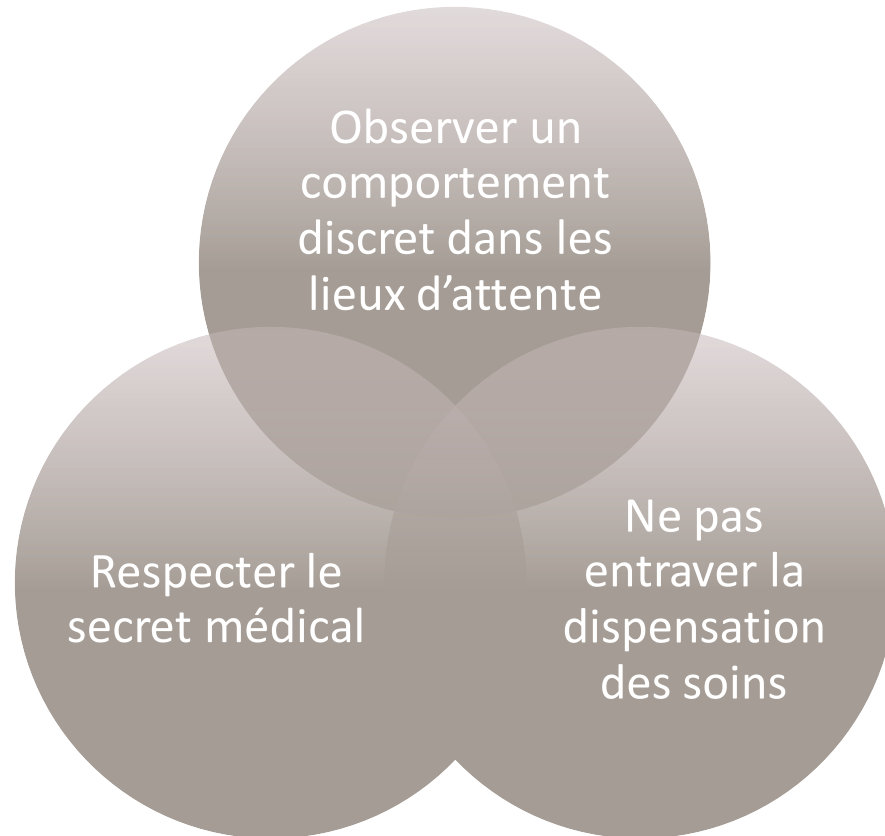
Respecter les modalités de rencontre (collective ou individuelle)

Pour accéder aux structures à accès restreint (réanimation, blocs opératoires...), obtenir un accord préalable, à chaque visite, des responsables des structures concernées.

S'assurer de l'accord (et/ou de sa présence) de l'encadrant avant de rencontrer le personnel en formation (ou les internes).

Organiser au préalable les visites

Règles vis-à-vis des Patients



Règles vis-à-vis de Lilly: Pharmacovigilance et Réclamations

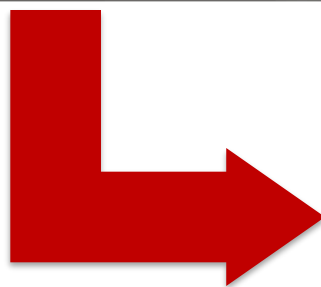
Déclarer dans les 24 heures au service Lilly approprié:

Toute information relative à la pharmacovigilance
ou à un usage non conforme au bon usage

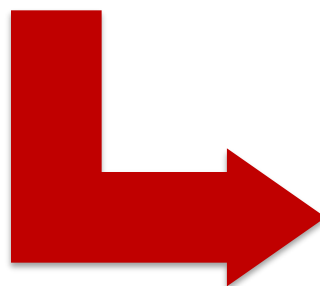
Toute réclamation produit

Règles vis-à-vis des entreprises concurrentes

Ne pas dénigrer les entreprises concurrentes et les spécialités qu'elles commercialisent y compris les médicaments génériques et les bio similaires



L'information délivrée doit s'appuyer principalement sur les avis de la Commission de Transparence rendus sur ces spécialités



Présenter loyalement le niveau d'ASMR, fixé par la HAS

Règles vis-à-vis de l' Assurance Maladie

Préciser les indications remboursables et non remboursables des spécialités présentées

Présenter les divers conditionnements au regard des coûts pour l'assurance maladie, les conditionnements les mieux adaptés au patient et les plus économiques